



ECOLE DU SACRE CŒUR
40 Rue du vieux village
26210 St SORLIN en VALLOIRE
Tél 04.75.31.71.03

OGEC du SACRE CŒUR
www.ecoledusacrecoeur26.fr
www.facebook.com/ecoledusacrecoeur26

CONDITIONS ET TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Madame, Monsieur,

Suite aux décisions du conseil d'administration de l'OGEC, en présence de la directrice, il a été décidé de pratiquer les conditions suivantes.

QUOTIENT FAMILIAL : * Nous vous assurons de notre entière discrétion.*

A l'inscription, nous vous demandons de fournir le document délivré par la CAF, la MSA....
Sans justificatif, nous vous situerons dans la catégorie la plus élevée.

CONTRIBUTION MENSUELLE SUIVANT LE QUOTIENT FAMILIAL :

Quotient jusqu'à 650.

Maternelle et Primaire42 € / mois.

Quotient entre 651 et 800.

Maternelle et Primaire45 € / mois.

Quotient entre 801 et 950.

Maternelle et Primaire51 € / mois.

Quotient entre 951 et 1100.

Maternelle et Primaire55,5 € / mois.

Quotient supérieur à 1100.

Maternelle et Primaire58,5 € / mois.

- **Les enfants de 2 ans, accueillis uniquement le matin, bénéficient d'un demi-tarif.**
- **Le 3^{ème} enfant, et les suivants, bénéficient d'une remise de 50% sur le tarif.**
- **Tout mois commencé est dû intégralement.**

CONTRIBUTION VOLONTAIRE :

Chaque famille qui le souhaite a la possibilité d'apporter une aide financière plus importante à l'école.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Une attestation de l'assurance des responsables légaux peut suffire si elle couvre responsabilité civile et individuelle accident. Si tel n'est pas le cas, nous vous proposons La Mutuelle Saint Christophe. Le montant de l'assurance individuelle scolaire est de **9,90 € (A confirmer en juillet 2019)**

COTISATIONS ANNUELLES DIVERSES

☛ La cotisation diocésaine est de **41 € par enfant**. L'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de notre école collecte cette somme qui est reversée aux instances de l'Enseignement Catholique de la Drôme.

☛ Le montant de la cotisation volontaire **APEL** est de **17,50 € . par famille**. (A confirmer en juillet 2019)

FACTURATION : Une seule facture en Septembre avec :

- | | |
|--|---|
| * La contribution annuelle de l'enfant | * Fournitures collectives (photocopies, affiches, peinture...): |
| * La cotisation diocésaine | 26 € par enfant |
| * La cotisation Apel | * Fournitures spécifiques par classe |
| * La contribution volontaire | * La déduction des 40 € de pré-inscription par enfant |

Ponctuellement, en cours d'année une participation financière à des activités sportives, culturelles et artistiques pourra être demandée.

REGLEMENT CONTRIBUTION

Le règlement de la facture peut être effectué par chèque soit...

- 👉 A l'année, en établissement 1 seul chèque à la réception de la facture
- 👉 Au trimestre, en établissement 3 chèques à la réception de la facture
- 👉 Au mois, en établissement 10 chèques à la réception de la facture

⚠️ Nous vous rappelons que tous les chèques doivent être datés du jour où vous les établissez, ceci est une obligation bancaire.

Echéancier trimestriel		Echéancier mensuel	
Trimestres	chèques encaissés le	Mois	chèques encaissés le
Sept à décembre	10 octobre	Septembre	10 Octobre
Janvier à mars	10 janvier	Octobre	10 Novembre
Avril à juin	10 avril	Novembre	10 Décembre
		Décembre	10 Janvier
		Janvier	10 Février
		Février	10 Mars
		Mars	10 Avril
		Avril	10 Mai
		Mai	10 Juin
		Juin	10 juillet

Le paiement par **prélèvement automatique** peut être mis en place si vous le souhaitez (un mandat de prélèvement vous sera fourni sur demande), les paiements en **espèces** sont à éviter.

Impayés : L'école intentera toute action nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

CANTINE / GARDERIE

CANTINE

Le ticket comprend le repas et un temps de garderie amélioré (avec activités) confortable pour les enfants.

TARIFS	QF < 800 €	QF > 800 €
MATERNELLE	4,85 € le ticket	4,95 € le ticket
PRIMAIRE	5 € le ticket	5,10 € le ticket

La garderie du matin : de 7 h 30 à 8 h 15

L'étude, garderie du soir : de 17 h à 18 h

TARIFS	QF < 800 €	QF > 800 €
MATIN	1,80 €	2,20 €
SOIR	1,80 €	2,20 €

Pour des problèmes de sécurité, les enfants arrivant entre 7h30 et 8h15 doivent obligatoirement se rendre en salle de garderie. En aucun cas, les élèves ne peuvent rester sans surveillance dans l'enceinte de l'école.

FACTURATION CANTINE / GARDERIE :

L'inscription à la cantine se fait le jour-même, l'enfant remettra un ticket à l'enseignant.

Tout enfant entrant à la garderie ou à l'étude sera inscrit sur le registre.

Une facturation est effectuée en fin de mois, comprenant la cantine et la garderie.

Possibilité de payer par virement.

Chèque à l'ordre de l'OGEC du Sacré-Cœur (les règlements en espèces sont à éviter)